

Séance du 10 décembre 2020

Délibération 2020-37-CA P

Extrait du recueil des actes du
Conseil d'Administration

Budget initial de l'exercice 2021

Le Conseil d'Administration en formation plénière de l'UPHF s'est réuni à distance le jeudi 10 décembre 2020 sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Abdelhakim Artiba, Président de l'Université ;

Le quorum étant atteint,

Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n°2019-942 du 9 septembre 2019 portant création de l'Université Polytechnique Hauts-de-France

Article 1 : Le conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

1 078 ETPT sous plafond législatif et 114 ETPT hors plafond d'emplois législatif

106 456 293 € d'autorisations d'engagement dont :

83 158 487 € en personnel

15 789 972 € de fonctionnement

7 507 834 € en investissement

117 603 336 € en crédit de paiement, dont

83 158 487 € en personnel

15 655 244 € de fonctionnement

18 789 605 € en investissement

104 844 063€ en prévision de recettes

- 12 759 273 € de solde budgétaire

Article 2 : Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

- 13 041 145 € de variation de trésorerie

312 500 € de résultat patrimonial

2 363 500 € de capacité d'autofinancement

- 11 537 700 € de variation du fonds de roulement

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

Après en avoir délibéré,

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité des voix le budget initial 2021.

Pour : 26 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Valenciennes, le 10 décembre 2020

Le Président de
l'Université Polytechnique Hauts-de-France
Professeur Abdelhakim Artiba



Situation patrimoniale - E 2021 UPHF

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES		Montants	PRODUITS		Montants
Personnel		83 158 487,00 €	Subventions de l'Etat		80 793 488,00 €
	dont charges de pensions civiles	25 196 045,00 €	Fiscalité affectée		550 000,00 €
Fonctionnement autre que les charges de personnel et intervention		25 724 459,00 €	Autres subventions		15 436 284,00 €
			Autres produits		12 415 674,00 €
TOTAL DES CHARGES (1)		108 882 946,00 €	TOTAL DES PRODUITS (2)		109 195 446,00 €
Résultat prévisionnel: bénéfice (3) = (2) - (1)		3 125 000,00 €	Résultat prévisionnel: perte (4) = (1) - (2)		
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)		109 195 446,00 €	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (4) = (2) + (3)		109 195 446,00 €

* Il s'agit des sous catégories de comptes servant les contributions employeur au CAS Pensions.

Calcul de la capacité d'autofinancement (CAF)

	Montants
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice 31 ou perte 141)	3 125 000,00 €
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	8 226 000,00 €
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	
- produits de cession d'éléments d'actifs	
- quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	6 175 000,00 €
= CAF ou IAP**	2 363 500,00 €

* capacité d'autofinancement ou insuffisance d'autofinancement

État prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Montants	RESSOURCES	Montants
Insuffisance d'autofinancement*	- €	Capacité d'autofinancement*	2 363 500,00 €
Investissements	18 517 605,00 €	Financement de rattaché par l'Etat	240 000,00 €
Remboursement des dettes financières	- €	Autres ressources	4 376 405,00 €
		Augmentation des dettes financières	
TOTAL DES EMPLOIS (5)	18 517 605,00 €	TOTAL DES RESSOURCES (6)	6 979 905,00 €
APPORT au FONDS DE ROULEMENT (7) = (6) - (5)		PRELEVEMENT sur FONDS DE ROULEMENT (8) = (5) - (6)	11 537 700,00 €

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	CF 2019	BFR1 2020	E 2021
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT: APPORT (7) ou PRELEVEMENT (8)	-2 522 169,97	6 981 863,00 €	11 537 700,00 €
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT	1 470 169,81	2 350 931,00 €	1 503 445,00 €
Variation de la TRESORERIE: ABONDEMENT (9) ou RELEVEMENT (10)	-3 992 339,78	4 630 932,00 €	13 041 145,00 €
Niveau du FONDS DE ROULEMENT	21 564 661,03	14 582 798,03 €	6 645 098,00 €
Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	3 242 460,91	891 529,91 €	1 005 025,00 €
Niveau de la TRESORERIE	18 322 200,12	13 691 268,12 €	7 650 123,00 €

Équilibre financier - BI 2021 - UPHF

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Besoins (utilisation des financements)		Financements (couverture des-besoins)	
Solde budgétaire (déficit) •	12 759 273,00 €	Solde budgétaire (excédent) •	
<i>dont solde budgétaire budget principal</i>		<i>dont solde budgétaire budget principal</i>	
<i>dont solde budgétaire budget du SAIC</i>		<i>dont solde budgétaire budget du SAIC</i>	
<i>dont solde budgétaire FU</i>		<i>dont solde budgétaire FU</i>	
<i>dont solde budgétaire BAI</i>		<i>dont solde budgétaire BAI</i>	
<i>dont solde budgétaire SIE</i>		<i>dont solde budgétaire SIE</i>	
Remboursements d'emprunts	- €	- € Nouveaux emprunts	
Opérations au nom et pour le compte de tiers •• (décaissements de l'exercice)	2 189 848,00 €	1 907 976,00 € Opérations au nom et pour le compte de tiers •• (encaissements de l'exercice)	
Autres décaissements sur comptes de tiers (non budgétaires)		Autres encaissements sur comptes de tiers (non budgétaires)	
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (= D2+b1+c1+e1)	14 949 121,00 €	1 907 976,00 € Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (=D1+b2+c2+e2)	
Voilà, au 31/12/2021, l'impact net	- €	13 041 145,00 € Variation de trésorerie	
<i>dont Abondement de la trésorerie fléchée</i>		<i>2 503 466,00 € dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée</i>	
<i>dont Abondement sur la trésorerie non fléchée</i>		<i>10 537 679,00 € dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée</i>	
TOTAL DES BESOINS	14 949 121,00 €	14 949 121,00 €	TOTAL DES FINANCEMENTS

Autorisations budgétaires - BI 2021 - UPHF

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Autorisations budgétaires en AE et CP, prévisions de recettes et solde budgétaire*

	Dépenses	
	Montants	
	AE	CP
Personnel	83 158 487,00 €	83 158 487,00 €
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>	25 196 045,00 €	25 196 045,00 €
Fonctionnement	15 789 972,00 €	15 655 244,00 €
Investissement	7 507 834,00 €	18 789 605,00 €
TOTAL DES DÉPENSES	106 456 293,00 €	117 603 336,00 €
Solde budgétaire (excédent)		

Montants	Recehes
	Recettes alobalisées
80 793 488,00 €	Subvention pour charaes de service oublie
314 974,00 €	Autres financements de l'Etat
550 000,00 €	Fiscalité affectée
12 826 742,00 €	Autres financements oubliés
6 634 658,00 €	Recettes propres
	Recettes fléchées **
344 443,00 €	Financements de l'Etat fléchés
3 379 758,00 €	Autres financements oubliés fléchés
	Recettes propres fléchées
104 844 063,00 €	TOTAL DES RECETIES
12 759 273,00 €	Solde budgétaire (déficit)

- Chaque enveloppe peut être détaillée en fonction des besoins des organismes.
- Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées" (tableau 8)

Tableau des emplois présenté par l'établissement à l'appui du budget 2021 UPHF

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

			(A)	(B)	(C) = (A)+ (B)
			Emplois sous plafonc! Etat	Emplois financés hors SCSP	Global
			En ETPT	En ETPT	
Catégories d'emplois	Nature des emplois				
	Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs	Permanents	Titulaires		
			COI	510 (4)	
	Non permanents	COD	63	41	104,0
S/total EC			573,00	41	614
Elèves fonctionnaires stagiaires des ENS					-
BIATOSS	Permanents	Titulaires	470 (2)		470
		COI	14	3	17
	Non permanents	COD	21	70	91
S/total Biatoss			505	73	578
Totaux			1.078 (3)	114	1192
Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat			1 078 (5)		Plafond global des emplois voté par le CA

Note sur les modalités de renseignement du tableau

Ce tableau doit être annexé au budget de l'établissement et, en cas de modification, aux décisions budgétaires modificatives. Les chiffres qu'il contient doivent être exprimés en
Seul est soumis au vote du conseil d'administration le plafond global des emplois (case annotée (4))

Le nombre total d'emplois sous plafond Etat (case annotée (3)) ne peut être supérieur au plafond des emplois Etat qui a été notifié à l'établissement et rappelé en case (5)